



# Nous, Maire de la Ville de Dijon

MAIRIE DE DIJON

V U

- 1 - Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.1 et suivants,
- 2 - Le Code de la Route,

## CONSIDERANT

Que, pour assurer la sécurité et limiter les perturbations à la circulation lors du 1<sup>er</sup> anniversaire du **DIVIOWL BOUSSILE CLUB – 112 rue Monge – 21000 DIJON**, il est nécessaire de prendre des mesures spéciales de restriction de la circulation, **RUE CONDORCET, les 17 et 18 juin 2023.**

## ARRETONS

### ARTICLE 1 - A TITRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE MANIFESTATION CIRCULATION RÉDUITE

*Du 17 juin 2023, 17 h 00, au 18 juin 2023, 00 h 30*

#### RUE CONDORCET

La largeur de la chaussée sera réduite à 1 mètre, au droit du numéro **112 rue Monge**, sur 20 mètres linéaires.

La largeur de chaussée libre devra permettre le passage des bus.

Un véhicule anti-bélier sera positionné à cheval chaussée / trottoir, de part et d'autre du dispositif.

La circulation des piétons sera déviée sur le trottoir d'en face. La signalisation suivante sera mise en place de part et d'autre des véhicules :

- panneau « piétons, traversez », au niveau des passages piétons,
- 30 mètres avant le DIVIOWL BOUSSILE CLUB : AK 14 + panneau « Traversée de piétons »
- avant le DIVIOWL BOUSSILE CLUB : AK 14 + panneau « Traversée de piétons ».

ARTICLE 2 - La signalisation correspondante sera fournie, mise en place et entretenue par les soins du DIVIOWL BOUSSILE CLUB, selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté devra être affiché visiblement sur les lieux.

ARTICLE 4 - Ampliation du présent arrêté sera adressée :  
- à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de DIJON,  
- à Monsieur le Directeur Général des Services de Dijon métropole,  
- à Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Côte-d'Or,  
- au DIVIOWL BOUSSILE CLUB,  
chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DIJON

Le 12 juin 2023

LE MAIRE,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée  
à la propreté de la ville, aux travaux,  
aux équipements urbains et aux mobilités,

Publié du ..... au .....



Dominique MARTIN-GENDRE